

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2015

Convocation envoyée et affichée en mairie le 23 mars 2015

L'an deux mil quinze, le 31 mars à vingt heures trente, se sont réunis les membres du conseil municipal de la Commune de La Roche de Glun, régulièrement convoqué s'est réuni, salle du Conseil à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé CHABOUD, Maire.

Etaient présents : Mme BANKHALTER Catherine, Mme BONHOMME Stéphanie, Mme BRACHET Claudine, Mme CHARDON Patricia, Mme CHENE Martine, Mme DESBRUN Claudine, M. FORIEL Bruno, M. GOUNON Michel, Mme GUIBERT Frédérique, M. GUERBY Pascal, M. LUBRANO Guy Pierre, M. MUTIN Gilles, M. OLLIER Jean-Pierre, M. PONSOT Pierre-Marie, Mme PONSONNET Ghislaine, M. PONTON Jack, M. RAGEAU Laurent, Mme SALMERON Tiffany, M. STRANGOLINO Patrick, Mme VALLON Chantal,

Etaient excusés représentés : M. PRIMA Luc par M. Bruno FORIEL
Mme VINOY Sophie par Mme SALMERON Tiffany

Mme Tiffany SALMERON a été désignée comme secrétaire de séance.

En préambule, M. FORIEL, 1^{er} Adjoint, félicite M. Hervé CHABOUD, maire pour son élection en qualité de conseiller départemental du canton de Tain l'Hermitage.

I - Validation du compte-rendu du conseil municipal du 10 février 2015

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 10 février 2015 est approuvé. M. Gounon souhaite que des précisions soient annexées au compte rendu du conseil municipal du 10 février 2014.

II – Points à l'ordre du jour

08-2015 – ADHÉSION AU SERVICE MUTUALISÉ D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Monsieur le Maire expose que la loi ALUR (Accès au Logement pour un Urbanisme Renové) du 24 mars 2014 met fin à la disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des actes d'urbanisme, pour toutes les communes membres de communautés de communes de plus de 10 000 habitants, à partir du 1er juillet 2015. Sur les départements de la Drôme et de l'Ardèche, cette date de retrait a été anticipée au 1er janvier 2015, faute de moyens humains mobilisables par les 2 Directions Départementales des Territoires pour assurer cette prestation jusqu'à l'échéance légale.

Par délibération en date du 9 décembre 2014, et conformément aux dispositions de l'article L. 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la création de services communs indépendamment de tout transfert de compétence, Hermitage-Tournonais Communauté de Communes a approuvé la création d'un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme pour les communes compétentes qui souhaiteraient y adhérer. En attendant la mise en œuvre effective de ce service mutualisé au 1er avril 2015, un service transitoire est assuré en coopération avec les 2 DDT.

Ce service commun ne modifie en rien la répartition des compétences et chaque maire conserve les mêmes prérogatives que précédemment, notamment au niveau de la délivrance des autorisations d'urbanisme. La commune conserve son rôle actuel à minima : dépôt et enregistrement des dossiers, transmission au service instruction, consultation des concessionnaires, relations au pétitionnaire, contentieux. La DDT conserve le contrôle de légalité des actes et le calcul des taxes. Seul le service en charges de l'instruction des dossiers change.

Hermitage-Tournonais Communauté de Communes propose que l'adhésion à ce service mutualisé soit établie sur une base contractuelle. La convention définira la répartition précise des tâches qui incombent à chacun : actes pris en charge, nature des prestations, modalités de transmission des demandes, modalités de financement du service. Il est précisé que l'adhésion à ce service pour l'année 2015 est gratuite. Une nouvelle convention sera établie pour les années 2016 et suivantes : elle précisera notamment les modalités de financement du service mutualisé sur les prochaines années.

Par courrier en date du 19 novembre 2014, le président de la Communauté de Communes a sollicité chaque commune quant à sa volonté d'intégrer ou non ce service mutualisé. A ce jour, 13 communes compétentes en matière d'instruction sur 15 se sont prononcées favorablement.

Monsieur le Maire propose que la commune de La Roche de Glun adhère au service mutualisé mis en place par Hermitage-Tournonais Communauté de Communes à compter du 1er avril 2015, pour l'instruction des autorisations d'urbanisme suivantes :

- Permis de construire
- Permis de démolir
- Permis d'aménager
- Déclaration préalable
- Certificats d'urbanisme article L. 410-1a du code de l'urbanisme.
- Certificats d'urbanisme article L. 410-1b du code de l'urbanisme.

Ainsi, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée, qui précise notamment les modalités de fonctionnement, de financement du service mutualisé et les rôles et obligations respectifs de chacun.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise M. le Maire à signer la convention d'adhésion au service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme avec Hermitage-Tournois Communauté de Communes pour une mise en place effective du service à compter du 1^{er} avril 2015.

Explication de vote : M. Gounon indique qu'il sera nécessaire en fin d'année de s'assurer que les agents initialement affectés à ces tâches puissent les reprendre si la convention n'était pas reconduite compte tenu des coûts fixés ultérieurement par Hermitage-Tournois Communauté de Communes.

09-2015 – PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE SÉJOUR ET DE TRANSPORT – CLASSE TRANSPLANTÉE 2015.

Monsieur le Maire, informe l'assemblée que l'Ecole primaire projette une sortie scolaire avec nuitées au centre de la FOL « La Fontaine d'Annibal » à Buis les Baronnies pour la période du 18 mai au 22 mai 2015. Deux classes sont concernées. Le nombre total d'élèves concerné est de 48 enfants de CM1/CE2 et 3 enseignants.

La participation prévisionnelle du département, pour le séjour, pour une classe, s'élève à : 7 euros x 48 élèves x 4 nuitées = 1344 €uros à laquelle s'ajoute une participation forfaitaire de transport de 160 € par classe.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal, décide d'apporter un soutien financier, pour le séjour de ces classes pour un montant de 8 820,00 € (soit 820 € pour le déplacement et 8 000 € pour le séjour) Etant précisé que ces montants sont inscrits au budget 2015.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. Foriel présente pour information les subventions attribuées aux diverses associations. Principe : baisse de 10 % à la majorité des associations.

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Associations	2015
Comité des fêtes	900,00 €
OCCE Ecole Primaire	360,00 €
Coopérative Ecole Maternelle	210,00 €
Amical Laïque /Châssis	360,00 €
Flore et passions	270,00 €
U.N.R.P.A.	630,00 €
VOILE	585,00 €
DANSE PASSION	900,00 €
CHASSE /ROCHE	460,00 €
F.N.A.C.A.	225,00 €
Sou des Ecoles Rochelain	180,00 €
Théâtre cent logis	540,00 €
Humoristes	600,00 €
Acc'Roche	180,00 €
Sous - Total	6 400,00 €
Associations sportives	2015
Basket Club Rochelain	1743,00 €
U.S.P.R.	4873,00 €
Rhône XV – Rugby	1819,00 €
Tennis Club Rochelain.	3529,00 €
Twirling Bâton	2518,00 €
Union Bouliste	568,00 €
U.N.S.	1951,00 €
Sous – Total	17 000,00 €
Aide Gestion	2015
Danse Passion gestion	150,00 €
SLC gestion	150,00 €
Sous - Total	300,00 €

Associations /Conventions

Prévention Routière	135,00 €
Sous –Total	135, 00 €

Associations/départementale ou nationale	
Resto du Cœur	100,00 €
Donneurs de Sang	100,00 €
RN7/6/86 historique	230,00 €
Sous – total	430,00 €

Total général subvention aux associations art. 6574 = 24 265,00 €
Ce montant figure au budget primitif 2015 qui sera voté dans cette même séance.

10-2015 – COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE

M. Foriel, Adjoint aux finances, présente aux membres du conseil municipal le compte administratif 2014 du budget principal de la commune ;

Dépenses de fonctionnement :

	Prévisions 2014	Réalisations 2014	Var %
O11 Charges à caractère général	550 262,20€	550 074,68 €	99
O12 Charges de personnel	943 642,05€	943 633,05 €	99
O14 Atténuation de produits	500 €	- €	0,00
65 Autres charges de gestion courante	305 209,85 €	305 196,53 €	99
66 Charges financières	102 982,00€	102 811,85 €	99
67 Charges exceptionnelles	580,00€	580,00 €	100,00
O22 Dépenses imprévues	€	- €	0,00
68 Amortissements et Provisions	5 173,00€	5 171,82 €	99
O23 Virement à la section d'Investissement	280 000 €		0,00
Total dépenses de fonctionnement	2 188 349,10 €	1 907 467,93 €	79,87

Recettes de fonctionnement :

	Prévision 2014	Réalisation 2014	Var %
O13 Atténuations de charges	24 532,60 €	45 762,99 €	186
70 Produits des services et du Domaine	271 920,00 €	227 552,00 €	83
73 Impôts et Taxes	1 511 457,00 €	1 513 190,93 €	100
74 Dotations Participations	345 900,00 €	358 518,13 €	103
75 Autres produits de gestion courante	23 000 €	18 757,75 €	81
76 Produits financiers	7,50 €	5,27 €	70
77 Produits exceptionnels	11 532,00 €	9 762,51 €	84
Total recettes de fonctionnement	2 188 349,10 €	2 173 549,58 €	99

Résultats section de fonctionnement :

Dépenses fonctionnement = 1 907 467,93 €
Recettes fonctionnement = 2 173 549,58 €
Résultat fonctionnement = 266 081,65 €

Dépenses d'investissement 2014 :

CA 2014 - La Roche de Glun	Budget	Réalisé	Solde	% réal
Total dépenses d'investissement	2 287 062,99	2 070 071,85	216 991,14	90
001 - Déficit d'investissement reporté	1 095 879,99	1 095 879,00	0,99	99
16 - Emprunts et dettes assimilés	243 700,00	243 699,28	0,72	99
20 - Immobilisations incorporelles	0	0	0,00	0
204 - Subventions d'équipement versées	239 910,53	130 971,29	108 939,24	54
Total dépenses réelles hors opérations	1 579 490,52	1 470 549,57	108 940,95	93
12 - Convention de mandat siea	61 740,00	57 423,60	4 316,40	93
178 - ACQUIS TERRAINS DIVERS	2 580,00	2 580,00	0,00	100
184 - ACQUIS MOB MAT MAIRIE	4 994,00	4 993,32	0,68	99
186 - ACQUIS MAT MOB DIVERS	3 228,00	3 228,00	0,00	100
202 - CADRE DE VIE	272	0	272,00	0
244 - ACQUIS MOB MAT BIBLIOTHEQUE	3 000,00	2 327,02	672,98	77
246 - CREATION LOTISSEMENT	4 387,00	0	4 387,00	0
261 - ZONE SPORTIVE	9 000,00	9 000,00	0,00	100
294 - INFORMATION ECOLES	4 554,73	4 554,43	0,30	99
313 - TRVX BUREAU POSTE	34 121,00	33 154,50	966,50	97
317 - AMENAG POINTS OM	6 000,00	3 070,00	2 930,00	51
320 - ACQ MOB MAT ECOLE MATERNELLE	2 200,00	1 732,62	467,38	78
321 - ACQ MOB MAT ECOLE PRIMAIRE	3 705,39	3 703,78	1,61	99
322 - ACQ MOB MAT ECOLE MUSIQUE	1 400,00	1 355,50	44,50	96
327 - TRVX ECOLES PETIT	7 680,88	7 680,00	0,88	99
330 - TRAVAUX DIVERS BAT	12 694,00	12 693,20	0,80	99
332 - PROJET ECOLE	87 659,00	86 643,61	1 015,39	98
337 - ACCESSIBILITE VOIRIE	1 746,00	0	1 746,00	0
338 - INFORMATION MAIRIE	2 000,00	1 080,00	920,00	54
339 - SIGNALETIQUE VOIRIE	2 300,00	1 451,52	848,48	63
340 - TRAVAUX RUE DES ECOLES	1 847,00	1 801,36	45,64	97
341 - SECURISATION	1 000,00	930	70,00	93
342 - VOIRIE 2013	401 689,00	322 385,64	79 303,36	80
344 - FERISCOLAIRE	1 350,00	1 152,98	197,02	85
346 - ACQUISITION MAT SERVICE TECHNIQUE	18 751,00	18 751,00	0,00	100
348 - Réfection chemins communaux 2014	27 673,47	17 830,20	9 843,27	64
Total dépenses opérations d'invest.	707 572,47	599 522,28	108 050,19	84

Recettes d'investissement 2014

CA 2014 - La Roche de Glun	Budget	Réalisé	Solde	% réal
Total recettes d'investissement	2 287 062,99	978 382,59	1 308 680,40	42
10 - Dotations, fonds divers et réserves	765 141,00	647 687,26	117 453,74	84
13 - Subventions d'investissement reçues	59 095,00	13 828,25	45 266,75	23
16 - Emprunts et dettes assimilés	1 115 913,99	300 000,00	815 913,99	26
23 - Immobilisations en cours	0	11 695,26	-11 695,26	0
Total recettes réelles hors opérations	1 940 149,99	973 210,77	966 939,22	50
12 - Convention de mandat siea	61 740,00	0	61 740,00	0
Total recettes opérations d'invest.	61 740,00	0	61 740,00	0
Total recettes d'ordre	285 173,00	5 171,82	280 001,18	1

Résultat de la section d'investissement

CA 2014 - La Roche de Glun	Budget	Réalisé	Solde	% réal
Solde d'investissement	0	-1 091 690,25	1 091 690,25	0

Monsieur Gounon s'interroge sur certains articles du grand livre. Il lui est indiqué que ces questions auraient dues être abordées lors des réunions de commission et non en conseil municipal. Celui-ci répond qu'il n'a eu le grand livre que le 30 mars suite à sa demande.

M. Gounon demande plus de rigueur pour faire des économies.

M. Ollier lui indique qu'il faut effectivement réduire les dépenses quand c'est opportun mais aussi trouver de nouvelle recette comme cela a été le cas pour l'ouverture exceptionnelle du camping en octobre novembre à pour une recette supplémentaire de 5000 €.

M. Le maire sort pour le vote.

Le Conseil municipal vote le Compte Administratif de l'exercice 2014 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses :	Prévus :	2 287 062,99 €
	Réalisé :	2 070 072,84 €
	Reste à réaliser :	211 637,20 €
Recettes :	Prévus :	2 287 062,99 €
	Réalisé :	978 382,59 €
	Reste à réaliser :	222 998,00 €

Fonctionnement :

Dépenses :	Prévus :	2 188 349,10 €
	Réalisé :	1 907 467,93 €
Recettes :	Prévus :	2 188 349,10 €
	Réalisé :	2 173 549,58 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	- 1 091 690,25 €
Fonctionnement :	266 081,65 €
Résultat global :	- 825 608,60 €

Après en avoir délibéré avec 17 voix pour et 5 absentions, le Conseil municipal, adopte le Compte Administratif de l'exercice 2014 et arrête ainsi les comptes tels qu'indiqués ci-dessus.

11-2015 – COMPTE DE GESTION 2014 – BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE

Le Maire expose aux membres du conseil que le compte de gestion est établi par le receveur à la clôture de l'exercice. Le receveur le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré avec 18 voix Pour et 5 Abstentions, le conseil municipal adopte le compte de gestion 2014 du budget principal de la commune, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

12-2015 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2014 – BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE

Le conseil municipal après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 ce jour, Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2014, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	266 081,65 €
- un déficit reporté de :	0.00 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	266 081,65 €
- un déficit d'investissement de :	1 091 690,25 €
- un excédent des restes à réaliser de :	11 360,80 €
Soit un besoin de financement de :	1 080 329,45 €

Décide avec 19 voix Pour et 4 Absentions, d'affecter le résultat de l'exercice 2014 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2014 : excédent :	266 081,65 €
Affectation complémentaire en réserve (R 1068)	266 081,65 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	0.00 €
Résultat d'investissement reporté (001) : déficit :	1 091 690,25 €

13-2015 - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2015

Monsieur le Maire indique que les bases d'imposition subissent une augmentation de 0.9 %. Il propose d'augmenter les taux d'imposition de 2 %. Il rappelle que cette augmentation est limitée malgré la baisse importante des dotations de l'Etat afin de ne pas trop pénaliser les administrés qui vont subir une augmentation de la Taxe sur les Ordures Ménagères.

	bases 2014	Evolution des bases %	bases 2015	Taux 2015 %	Montant attendu €
Taxe Habitation	4 834 586	1,029	4 978 000	5,97	297 186 €
Taxe Foncière	4 884 110	1,019	4 977 000	10,72	533 534 €
Taxe Foncière Non Bâti	79 188	0,98	78 000	54,77	42 721 €
Total taxes					873 441 €

Après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés avec 19 voix Pour 1 Abstention et 3 Contre, le conseil municipal approuve la proposition ci-dessus.

14-2015 - EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2015

Monsieur Foriel rappelle que le budget est voté par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement.

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement - Budget primitif 2015		
O11	Charges à caractère général	587 451
O12	Charges de personnel	957 863
O14	Atténuations de produits	0
65	Autres charges de gestion courante	299 290
66	Charges financières	97 000
67	Charges exceptionnelles	0
68	Amortissements et Provisions	12 503
O22	Dépenses imprévues	14 705
O23	Virement à la section d'Investissement	250 000
	Total dépenses de fonctionnement	2 218 812

Récettes de fonctionnement - Budget primitif 2015		
O13	Atténuations de charges	32 000
70	Produits des services et du Domaine	277 045
73	Impôts et Taxes	1 521 787
74	Dotations Participations	335 974
75	Autres produits de gestion courante	38 000
76	Produits financiers	6
77	Produits exceptionnels	14 000
	Total recettes de fonctionnement	2 218 812

Section d'investissement

1/ OPERATION D EQUIPEMENT		Dépenses 2015				Recettes 2015		
		RAR	Delib CM	BP 2015	Total	RAR	BP 2015	TOTAL
4581	Convention mandat SIEA	4 316,00 €			4 316,00 €	61 740,00 €		61 740,00 €
178	Acquisition terrains divers			5 000,00 €	5 000,00 €			- €
184	Acquisition matériel mobilier mairie			720,00 €	720,00 €			- €
186	Acquisition Mob Mat Divers			2 100,00 €	2 100,00 €			- €
202	Cadre de vie			7 100,00 €	7 100,00 €			- €
230	Salle Polyvalente			5 000,00 €	5 000,00 €			- €
244	Acquisition matériel bibliothèque	672,00 €		3 000,00 €	3 672,00 €			- €
246	Création lotissement	4 387,00 €			4 387,00 €			- €
250	Aménagement Halle des sports			5 000,00 €	5 000,00 €			- €
257	camping			5 000,00 €	5 000,00 €			- €
261	Zone sportive			7 000,00 €	7 000,00 €			- €
294	Informatisation Ecoles			3 624,00 €	3 624,00 €			- €
307	Mise en conformité accessibilité ERP			4 000,00 €	4 000,00 €			- €
317	Aménagement point OM	1 136,20 €		29 000,00 €	30 136,20 €			- €
320	Acquisition Mat Ecole Maternelle			4 000,00 €	4 000,00 €			- €
321	Acquisition Mat Ecole Primaire			4 520,00 €	4 520,00 €			- €
322	Acquisition Mob Mat Ecole Musique			1 200,00 €	1 200,00 €			- €
328	Travaux Bat accueil Piscine			2 000,00 €	2 000,00 €			- €
330	Travaux divers Bat		10 000,00 €	30 000,00 €	40 000,00 €			- €
332	Projet Ecole	32,00 €		- €	32,00 €			- €
337	Accessibilité voirie	1 746,00 €		- €	1 746,00 €			- €
338	Informatisation Mairie	920,00 €		1 000,00 €	1 920,00 €			- €
339	Signalétique voirie	300,00 €		3 000,00 €	3 300,00 €			- €
340	Travaux rue des Ecoles	45,00 €		- €	45,00 €			- €
341	Sécurisation			800,00 €	800,00 €			- €
342	Voirie 2013	79 303,00 €		0	79 303,00 €	41 069,00 €		41 069,00 €
344	Périscolaire			2 800,00 €	2 800,00 €			- €
345	Plan de gestion			7 500,00 €	7 500,00 €		6 600,00 €	6 600,00 €
346	Acquisition materiel service technique			10 000,00 €	10 000,00 €			- €
348	Réfection chemins ruraux 2014	9 843,00 €		- €	9 843,00 €			- €
349	Voirie 2015		10 350,00 €	175 157,00 €	185 507,00 €		52 736,00 €	52 736,00 €
350	Site Internet			2 100,00 €	2 100,00 €			- €
Sous Total		102 700,20 €	20 350,00 €	320 621,00 €	443 671,20 €	102 809,00 €	59 336,00 €	162 145,00 €

OPERATION Non individualisée	Dépenses 2015			
	RAR	Delib CM	BP 2015	Total
20413 / 20415	108 937,00 €		49 600,00 €	158 537,00 €
2031			20 000,00 €	20 000,00 €
Sous Total	108 937,00 €	- €	69 600,00 €	178 537,00 €

2/ OPERATIONS FINANCIERES							
Emprunt			240 000,00 €	240 000,00 €		908 578,80 €	908 578,80 €
Dépenses Imprévues				- €			
10222 Fctva				- €		119 401,00 €	119 401,00 €
10223 Tle				- €			- €
10226 Taxe d'aménagement				- €	120 189,00 €	115 000,00 €	235 189,00 €
1068 Affectation du résultat				- €		266 081,65 €	266 081,65 €
Sous Total	- €	- €	240 000,00 €	240 000,00 €	120 189,00 €	1 409 061,45 €	1 529 250,45 €
3/ OPERATIONS NON AFFECTEES							
Déficit reporté	1 091 690,25 €				1 091 690,25 €		- €
O21 Virement section fonctionnement						250 000,00 €	250 000,00 €
O24 Produit de cessions							- €
O40 Opérations entre section							- €
O41 opération patrimoniale						12 503,00 €	12 503,00 €
Sous Total	1 091 690,25 €	- €	- €	1 091 690,25 €	- €	262 503,00 €	262 503,00 €
TOTAL	1 303 327,45 €	20 350,00 €	630 221,00 €	1 953 898,45 €	222 998,00 €	1 730 900,45 €	1 953 898,45 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à la majorité avec 18 voix Pour, 3 Absentions et 2 Contre approuve les propositions nouvelles du Budget primitif de l'exercice 2015 comme il suit :

Investissement :

Dépenses : 1 742 261,45 €

Recettes : 1 730 900,45 €

Fonctionnement :

Dépenses : 2 218 812,00 €

Recettes : 2 218 812,00 €

Rappel total budget

Investissement :

Dépenses : 1 953 898,45 € (dont 211 637,20 € de RAR)

Recettes : 1 953 898,45 € (dont 222 998,00 € de RAR)

Fonctionnement :

Dépenses : 2 218 812,00 €

Recettes : 2 218 812,00 €

Explication de vote : M. Strangolino indique qu'il s'abstient car il souhaite que la commission des finances se réunisse plus souvent et de manière plus régulière.

15-2015 - COMPTE ADMINISTRATIF 2014 –BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

M. Foriel, Adjoint aux finances, présente aux membres du conseil municipal le compte administratif 2014 du budget annexe Assainissement.

Le Conseil municipal vote le Compte Administratif du budget annexe Assainissement de l'exercice 2014 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses :	Prévus :	340 310,00 €
	Réalisé :	79 920,34 €
	Reste à réaliser :	28 833,00 €

Recettes :	Prévus :	589 131,00 €
	Réalisé :	219 036,74 €
	Reste à réaliser :	21 273,00 €

Fonctionnement :

Dépenses :	Prévus :	847 145,33 €
	Réalisé :	103 839,80 €

Recettes :	Prévus :	847 145,33 €
	Réalisé :	740 922,86 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	139 116,40 €
Fonctionnement :	637 083,86 €
Résultat global :	776 199,46 €

M. Le maire sort pour le vote.

Après en avoir délibéré avec 19 voix pour et 3 absentions, le Conseil municipal, adopte le Compte Administratif du budget annexe Assainissement de l'exercice 2014 et arrête ainsi les comptes tels qu'indiqués ci-dessus.

16-2015 - COMPTE DE GESTION 2014 –BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Maire expose aux membres du conseil que le compte de gestion est établi par le receveur à la clôture de l'exercice. Le receveur le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré avec 23 voix Pour, le conseil municipal adopte le compte de gestion 2014 du budget annexe Assainissement, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

17-2015 - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2014 –BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 du budget annexe assainissement ce jour,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2014,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	59 937,56 €
- un excédent reporté de	577 145,50 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	637 083,06 €
- un excédent d'investissement de :	139 116,40 €
- un déficit des restes à réaliser de :	7 560,00 €
Soit un excédent de financement de :	131 556,40 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2014 : excédent :	637 083,06 €
Affectation complémentaire en réserve (R 1068)	100 000,00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	537 083,06 €
Résultat d'investissement reporté (001) : excédent :	139 116,40 €

18-2015 - EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE ASSAINISSEMENT 2015.

Le Conseil municipal vote les propositions nouvelles du Budget primitif Assainissement de l'exercice 2015 :

Investissement :

Dépenses :	358 556,40 €
Recettes :	366 116,40 €

Fonctionnement :

Dépenses :	727 083,06 €
Recettes :	727 083,06 €

Rappel total budget

Investissement :

Dépenses :	387 389,40 € (dont 28 833 € de RAR)
Recettes :	387 389,40 € (dont 21 273 € de RAR)

Fonctionnement :

Dépenses :	727 083,06 €
Recettes :	727 083,06 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité adopte les propositions nouvelles du budget primitif Assainissement de l'exercice 2015.

Questions diverses :

- Poubelles enterrées place de la république + bacs de tri sélectif enterrés.

M. Ponton indique que l'architecte des bâtiments de France n'accepte que la mise en place de conteneurs enterrés sur la place de la République. Il précise que cela engendrera un surcoût à la charge de la commune. Il en serait de même pour la mise en place de conteneurs de tri sélectifs enterrés.

Le conseil ne souhaite pas se prononcer en séance sur ce point.

La séance est levée à 22 h 45